Le Mégaphone

Le porte-plume des porte-voix

N°34 **Le bulletin d'ADVOCACY FRANCE** **MAI 2008**

EDITORIAL

Ce journal rend compte du travail collectif mené dans et par les personnes engagées dans l'association, que ce soit au niveau quotidien pour permettre la participation et la prise de responsabilité des personnes qui se revendiquent usagers en santé mentale, qu'au niveau de l'accès aux droits et recours (SADER) dans le soutien individuel ou enfin dans les activités militantes pour faire évoluer la société, les pratiques, le droit et l'effectivité d'une réelle non-discrimination. Mais comment rendre compte de ce qui permet à chacun et chacune la reprise du pouvoir sur sa vie ? Dans un langage un peu savant, nous parlons d'un processus d'empowerment. « Qu'est-ce que ça veut dire ? », allez-vous me demander avec raison .Ce mot d'origine anglaise désigne tout ce qui permet de retrouver une place d'acteur et d'auteur, d'avoir du et des pouvoirs sur sa vie, .de se réapproprier la capacité d'être responsable. Dans les pratiques de l'Advocacy, ce pourrait être ce maillage entre l'expérience personnelle, revisitée, réaffirmée, valorisée dans un travail réflexif et l'action collective qui permet de s'essayer, d'agir, de réagir en tant qu'acteur et auteur de ses actes et de ses choix, avec et grâce aux autres. Nous n'existons que parce que nous éprouvons le fait de pouvoir revendiquer nos actes, même si certains de ces actes nous laissent insatisfaits de nous-mêmes, nous préférons penser qu'ils sont dûs à l'influence des autres ou aux circonstances. Le plus souvent ce qui nous rend heureux, c'est de pouvoir être fiers de l'acte posé, de le ressentir conforme à l'intention qui était la notre, conforme à ce qu'on est et se sent être, conforme à nos valeurs et nos croyances. Ce sentiment est souvent confisqué, lorsque ce que l'on fait et ce que l'on est n'est plus vu qu'à travers le prisme déformant du stigmate, renvoyant une image dévalorisée de soi-même. Se sentir dépossédé de la possibilité de prendre des responsabilités et de faire par soi-même ! Etre considéré comme 'incapable' ! , et finir par le croire : voilà une atteinte quotidienne et bien réelle aux Droits de l'Homme. C'est pourquoi l'empowerment est au cœur des pratiques d'Advocacy : Découvrez-le en filigrane du Mégaphone dans chacune de nos actions et de nos activités ! Bonne lecture

Martine Dutoit

ADVOCACY - France
Association d'usagers en santé mentale
5 place des Fêtes 75019 PARIS
Tél/Fax 01 45 32 22 35
secretariat@advocacy.fr
www.advocacyfrance.com
DELEGATIONS REGIONALES

ADVOCACY – Paris île de France et Espace Convivial Citoyen
5 place des Fêtes 75019 – 01 46 07 18 18
advocacyparis@wanadoo.fr

ADVOCACY – Caen Basse Normandie
1018 Gd Parc 14200 Hérouville St Clair
02 31 94 70 25 - advocacy.caen@free.fr
Espace Convivial Citoyen de CAEN
5 rue Singer 14000 CAEN 08 70 29 48 59
eskonci14@yahoo.fr

ADVOCACY – Perpignan – Pyrénées Orientales – Espace Convivial Citoyen
32, ave de Grande Bretagne
66000 Perpignan
06 17 43 08 73 – advocacy66@wanadoo.fr

ADVOCACY – Rouen – Haute Normandie
Maison des Associations
Boîte à Lettres 37
11 avenue Pasteur – 76000 ROUEN
advocacy.rouen@hotmail.fr

ADVOCACY – Grenoble – Isère
5 rue des Bergers – 38000 Grenoble
06 10 48 67 51 - advocacy38@tele2.fr

SOMMAIRE

Editorial, Sommaire ..... **Page 1**
Aimé Césaire et Germaine Tillion ..... **Page 2**
Mai 68, L'Anti pyschiatrie et nous ..... **Page 3**
Le forum (suite) ..... **Pages 4 et 5**
La loi Dati ..... **Pages 6, et 7**
Le 21 Février ..... **Pages 8 et 9**
Le 25 Mars ..... **Pages 10 et 11**
Lu dans la presse ..... **Page 12**
Glossaire ..... **Page 13**
Advocacy dans l'actualité ..... **Page 14**
Advocacy dans l'Europe ..... **Page 15**
Vie des régions ..... **Pages 16 à 19**
Le jeu de l'été, bulletin d'adhésion ..... **Page 20**

Salon Autonomic
Porte de Versailles Paris
11, 12, 13 Juin
Visitez le stand Advocacy

Place des Fêtes – Paris
Debriefing du forum
7 Juin
Venez nombreux

Le jour où des gens qui n'ont pas l'habitude de parler seront entendus par les gens qui n'ont pas l'habitude d'écouter, de grandes choses pourront arriver !

AIME CESAIRE ET GERMAINE TILLION

Ce trimestre, nous avons perdu 2 grands sages en une semaine : Aimé Césaire et Germaine Tillion. Quand je dis nous, je pense bien sûr à nous autres, leurs frères humains, tant leur combat avait une valeur universelle, à l'un comme à l'autre. Quand je dis nous, je pense bien sûr à nous autres, Français, tant leur combat était profondément inscrit dans l'histoire de France au 20ème siècle, mais je pense aussi à **nous,** adhérents et amis de l'association et des valeurs d'**Advocacy**.

Aimé Césaire était un homme profondément engagé dans une lutte contre les injustices et les inégalités sociales. Pourtant il avait compris très tôt que cette lutte là ne se limitait pas à une lutte des classes entre le prolétariat et le capitalisme comme beaucoup d'hommes le considéraient à l'époque (les femmes avaient-elles la parole ?). Son combat à lui incluait aussi tous les exclus du bonheur capitaliste et le faisait s'engager aussi, sinon plus, aux côtés des peuples opprimés par le système impérialiste dans le mouvement de libération et d'indépendance des peuples colonisés. Avec son condisciple à l'Ecole Normale Supérieure, Léopold Sedar Senghor, il crée le concept de négritude qu'il revendique pour lui. Le nègre n'est plus celui qui, honteux, se fait appeler noir, puis que l'on définit comme « homme de couleur ». Dans la négritude, Césaire (et Senghor) assume(nt) leur différence, revendique(nt) le passé de l'esclavage pour imposer aux blancs la reconnaissance d'une égalité de traitement. Mieux : Césaire l'Antillais lutte non pas pour l'indépendance de la Martinique mais pour l'émancipation des personnes. L'émancipation, c'est-à-dire, l'acquisition de la capacité et du droit à gérer ses propres affaires. Comment ne pas faire le parallèle avec les personnes handicapées quand on lit le texte de l'intervention de Maria Zuber au forum ? Mais revenons à Césaire. Il rompt avec le Parti Communiste. Démission ? Exclusion ? Tenait-il des propos trop « émancipés » à l'époque où le dogme était le maître ? Il était sûrement trop à l'étroit dans un carcan idéologique parce que l'homme ne peut se résumer à l'idéologie. On célèbre le poète, certainement pour ses capacités esthétiques Mais qu'est-ce en définitive qu'un poète ? C'est un homme qui se lève et qui prend la parole, c'est un homme qui revendique que sa parole est unique, c'est un homme qui revendique que sa parole a du poids. La qualité esthétique prend là tout son sens qui n'a rien à voir avec la cause et la science.

Germaine Tillion était une femme… Je ne sais si elle est née femme ou si elle l'est devenue, mais cette « petite différence » avec Aimé Césaire a profondément marqué sa présence dans notre monde…une femme engagée.

Elle étudie la sociologie et l'anthropologie auprès de Marcel Mauss et part à 27 ans étudier les conditions et modes de vie berbères dans les Aurès, où elle est confrontée à la réalité de l'altérité. Pour connaître il faut comparer, car c'est un homme qui essaie d'en connaître un autre, et s'il s'ignore soi-même, sa connaissance risque d'être viciée. Pour se connaître, il a besoin d'un miroir et ce miroir ne peut-être qu'un autre que soi. La réflexion naît du reflet. « C'est peut-être cela qu'on peut appeler exister. »

On comprend qu'avec de telles positions, l'univers totalitaire ait été totalement inadmissible pour Germaine Tillion. Elle s'engage dès juin 40 dans la résistance au sein du Réseau du Musée de l'Homme. Elle s'y engage à ne jamais travestir la vérité : à la recherche du vrai et du juste. Le juste auquel aspire Germaine Tillion se ramène en fin de compte à une idée : celle de la valeur irréductible de l'individu humain. En 1942, elle est arrêtée et déportée à Ravensbrück « NUN » « Nuit et brouillard », (de ces déportés dont on ne doit plus connaître de nouvelles). Elle y écrit une opérette qu'elle fait jouer à ses co-détenues.

A son retour des camps, où elle a perdu sa mère, Germaine Tillion s'engage, encore une fois, à faire connaître la vérité. Elle recueille des témoignages, fait œuvre d'historienne, témoigne au procès des criminels de guerre de Ravensbrück à Hambourg. Rapidement, elle découvre aussi la réalité de l'univers concentrationnaire soviétique qu'elle dénonce avec vigueur. En 1954, elle retourne en Algérie. Si elle dénonce la torture avec vigueur, elle choisit de ne pas choisir. Il s'agit pour elle de sauver un maximum de personnes de la mort et de la torture, sans leur demander au préalable leur obédience politique. « Je refuse de tuer l'un pour sauver l'autre ». Les chefs militaires FLN demandent à la rencontrer. Elle rencontre Youssef Saadi en 57 et obtient de lui que les attentats s'arrêtent. Par contre, elle n'obtiendra pas du gouvernement français l'arrêt des exécutions et de la torture, et les attentats reprendront. Mais elle sauvera Youssef Saadi en témoignant pour lui à son procès.

En 1957, à la demande du gouvernement français, elle crée le service des centres sociaux pour permettre à la population l'accès aux soins, à l'éducation, à la formation professionnelle. On sait comment cet effort sera dévoyé par l'armée française et comment finit ce que l'on appelle aujourd'hui la guerre d'Algérie. Germaine Tillion était-elle utopiste ? Tout comme il était important de sauver des vies, il était important alors de lutter contre la destruction. Ces centres sociaux là, au moins, existaient pour de vrai, avaient un sens pour ceux qui les ont vécu, comme acteurs et/ou bénéficiaires, et cela vaut toutes les idéologies.

Comment ne pas voir dans ces centres sociaux la démarche émancipatrice d'Aimé Césaire. Comment ne pas se reconnaître dans un tel exemple ? Comment ne pas voir là, dans leur ombre portée,l'origine de nos Espaces Conviviaux Citoyens ?

cid

MAI 68, L'ANTI PYSCHIATRIE ET NOUS

Sur tous les médias, depuis 2 mois, on nous rabat les yeux et les oreilles avec le 40ème anniversaire de Mai 68.

Mai 68 est entré dans l'Histoire, et ce faisant, a perdu sa dimension subversive. Je saisi l'occasion pour tordre le cou à une idée erronée à notre sujet et que l'on entend régulièrement : « Advocacy prône l'anti-psychiatrie ». Mais au fait qu'est ce que l'anti-psychiatrie et quels sont ses liens, sa filiation, avec Mai 68 ? Enfin qu'est ce que c'était, Mai 68 ?

Disons-le clairement : nous ne sommes pas des dangereux anti-psychiatres. Je mets au défi quiconque de trouver un écrit émanant de l'association qui puisse se réclamer de l'anti-psychiatrie (bien sûr, on pourra toujours trouver un propos excessif tenu personnellement par tel ou tel usager en santé mentale). Par contre, notre résolution solennelle du 16 novembre 2004 revendique clairement le droit à l'accès au soin pour tous, notamment du soin en santé mentale, car, comme dit la **résolution d'Helsinki** dont nous nous réclamons : « Il n'y a pas de santé sans santé mentale. »

Pour autant, si nous ne sommes pas anti -psychiatres, sommes-nous pro-psychiatres ? Pas plus, s'il s'agit là d'avoir un comportement de soumission a priori. Revendiquant une parole qui nous soit propre, cette attitude nous est impossible. Mieux : nous affirmons effectivement que, trop souvent, l'argument de la clinique est utilisé non pas à sa propre fin, (à savoir la compréhension de la personne) mais pour définir un espace de pouvoir d'un être, voir d'une institution sur un autre être. Trop souvent, disons-nous, (et cela cause un préjudice tant aux soignants qu'aux soignés) ce rapport de pouvoir dénie les droits de la personne, et par là dénie la personne. Peut-être pourrait-on sortir de l'impasse en appelant les soignants des soigneurs (ce qu'ils sont généralement) et les soignés des soignants (ceux qui se soignent avec l'aide d'autres). Cela mettrait fin au malentendu provoqué par l'utilisation du couple « soignant-soigné », « actif-passif » et permettrait-il de laisser la place à une authentique alliance thérapeutique entre adultes.

En disant cela, nous ne contestons ni le savoir, ni l'utilité du médecin, du thérapeute. En disant cela nous disons seulement que parfois (trop souvent peut-être), les deux réalités sont mélangées (celle de la clinique et celle du droit), et qu'il convient de garder à chacune sa logique.

Advocacy-France se réjouit de la reconnaissance par la loi du 11 février 2005 de la personne en situation de handicap psychique.

Advocacy-France se réjouit de la Déclaration de l'ONU sur les droits fondamentaux et universels des personnes handicapées. Advocacy-France n'est ni anti-psychiatre ni pro-psychiatre. Advocacy-France revendique une **« alter-psychiatrie ».** Elle a à voir avec la psychiatrie dans la mesure où le concept d'usagers en santé mentale qui la définit inclut les usagers de la psychiatrie (bien que « usagers en santé mentale soit une notion plus large ! »), mais elle est autre, elle est ailleurs dans la mesure où elle ne mène aucun débat sur la validité de la psychiatrie.

La question qui la préoccupe c'est celle des droits de l'Homme et du Citoyen en santé mentale, c'est la reconnaissance de la parole de la personne en souffrance psychique, dans la mesure où cette parole c'est ce qui la signifie comme Etre.

Nous nous démarquons des tenants de l'anti-psychiatrie dans la mesure où ceux-ci avaient mélangé aliénation sociale et aliénation mentale et où ils voyaient dans l'aliénation sociale la cause, l'origine de la souffrance psychique et dans la révolution prolétarienne la solution, le moyen de résolution de cette souffrance psychique. Nous ne pouvons évidemment souscrire à une telle position,.

(De quoi parle-t-on quand on parle d'anti-psychiatrie ? On a parlé d'anti-psychiatrie à propos (et à tord) de la psychiatrie démocratique de Franco Basaglia qui est aujourd'hui revendiquée par tous les italiens et qui a inspiré l'OMS et la déclaration d'Helsinki. Par ailleurs.Quand on pense aux anti-psychiatres anglais, que sait-on de leur approche existentielle exposée dans « Raison et Violence » par Laing et Cooper ?)

En psychiatrie comme ailleurs, le discours idéologique révolutionnaire avait de l''importance dans l'espace public dans les « années 68 ». On aurait tort de s'en étonner après l'hommage rendu à Aimé Césaire et à Germaine Tillion. On a vu ceux-ci profondément engagés dans les luttes de libération nationale. Comment ne pas comprendre alors que les jeunes de Mai 68 (qui s'inscrit dans le cadre d'un mouvement mondial de la jeunesse) ont été profondément révoltés par la guerre du Vietnam. Ce qui se passait là, sous leurs yeux, c'est ce que leurs grands frères leur rapportaient des violences dont ils avaient été témoins en Algérie. Et quand Mao a lancé son fameux « On a raison de se révolter », combien s'y sont reconnus. La faculté de Nanterre était construite au milieu d'un bidonville.Aujourd'hui les enfants de 68 s'appellent les enfants de Don Quichotte. En 68, la jeunesse a voulu exprimer ses espoirs et sa générosité.

A l'époque, la majorité était à 21 ans et la pilule faisait seulement son apparition. Le mouvement du 22 mars ? C'est parti d'une revendication des garçons à pouvoir aller dans les bâtiments des filles à la résidence universitaire de Nanterre. Les filles n'étaient pas contre. Seule l'Administration Universitaire l'était. On a du mal à imaginer cela aujourd'hui.

Il en est resté quelque chose. Et c'est tant mieux si le poing levé permet de lutter contre le sida.

cid

.

Intervention de Mme Maria Zuber (Commission Européenne)

1.La convention de l'ONU au niveau communautaire – Etat des lieux.

La convention de l'ONU sur les droits des personnes ayant des handicaps et son protocole optionnel a été adoptée le 13 décembre 2006 aux Nations Unies.

Le 30 mars 2007, le jour d'ouverture aux signatures, la convention de l'ONU sur les droits des personnes avec des handicaps était signée par la communauté Européenne et 22 états membres. 15 des ces états membres ont aussi signé le protocole additionnel. En février 2008, la convention de l'ONU a été signée par l'Union Européenne et 26 de ses pays membres,.

La commission travaille actuellement pour une proposition du Conseil concernant la conclusion de la convention de l'ONU par l'Union Européenne. Une déclaration des compétences sur les questions dirigées par la convention sera annexée à cette proposition.

La conclusion adoptée constituera un point de repère pour l'Union Européenne en ceci que, pour la première fois, il devient une partie de la convention complète des droits de l'homme de l'ONU.

2. La convention de l'ONU. Les dispositions en rapport avec la vie indépendante – Les citoyens.

Dans les termes de son contenu, la convention présente un changement significatif. Il établit le handicap non seulement comme une question de bien-être social mais comme une question de droits de l'homme et de loi.

Au-delà, la convention reflète les éléments nodaux de la stratégie de l'U.E. en matière de handicap qui combine antidiscrimination, égalité des chances et conclusion active. Les droits reconnus par la convention couvrent presque tous les champs de la politique, de la justice aux transports, de l'emploi à l'information technologique du social à la politique sanitaire. En conséquence, la mise en place de la convention nécessite d'être une part de l'approche stratégique du handicap. Il établit clairement les droits de la vie indépendante et d'être inclu dans la société, et ce qui est très important, elle inclut les mesures nécessaires à la mise en place réelle de ce droit (Art 12, 13, 19, 23, 24, 26 et 29 de la convention de l'ONU).

A.Dispositions en rapport avec la vie indépendante.

Légal / Politique :

La capacité légale des personnes avec handicap est limitée dans certains Etats Membres à la maladie mentale, le handicap mental ou tout autre chose qui rend la personne incapable de comprendre et de diriger ses actions de manières permanente, de telle sorte qu'un tuteur est payé par le tribunal. La convention implique de changer une telle approche. En particulier, elle reconnaît que les gens avec handicap jouissent d'une capacité légale.

Elle prévoit pour l'accès aux personnes avec handicap le soutien qu'elles peuvent avoir besoin pour l'exercice de leur capacité juridique.

Elle prévoit le droit d'hériter, de contrôler leurs affaires financières.

Elle assure l'accès à la justice.

C'est une aire complexe de loi qui requiert consultation et réflexion, formation des juges, des juristes.

Article 29 : (participation à la vie politique publique). Dans la plupart des Etats membres, les personnes avec handicap ont le droit constitutionnel de vote, cependant la convention de l'ONU prévoit non seulement le droit de vote mais qu'il devrait exister une législation et des efforts pratiques pour un plein exercice du droit de vote.

B- Inclusion dans la communauté.

La convention de l'ONU établit un droit pour toutes les personnes avec handicap de vivre dans la société avec égalité de choix par rapport aux autres, et que des mesures effectives et appropriées soient prises pour faciliter la pleine jouissance des personnes avec handicap dans leur droit et leur pleine inclusion et participation à la société.

Au-delà, il y a une série d'articles en découlant qui rendent réellement cela possible pour mettre cette proposition en pratique.

(Articles 23 , 24, 26 ,27,28)

C.-Support de la commission pour la vie indépendante des gens avec handicap.

Dans ses efforts pour soutenir la vie indépendante des gens avec handicap, la commission a financé une étude d'analyses comparative des coûts des services communautaires comme alternative aux institutions. Ce rapport se réfère aux données disponibles sur le handicap. Il présente des études de cas en Angleterre, Italie et Allemagne qui ont une législation de soin institutionnel pour personnes handicapées et ont entrepris la route du soin institutionnel aux services communautaires (= de proximité).

L'étude conclut que les services de proximité ne sont pas plus chers que le soin institutionnel, une fois que l'on a pris en compte les besoins des résidents et la qualité du soin.

La commission poursuit ces questions à travers son plan d'action européen sur le handicap. Son plan d'action handicap pour les années 2006-2007 centré pour rendre possible la vie indépendante pour les gens avec handicap : Une des priorités : promouvoir l'accès à des services de soutien et de soin de qualité et soutenir les actions à venir pour la désinstitutionalisation des gens handicapés placés dans des grandes institutions résidentielles.

Le développement de la législation anti-discriminiation et l'adoption de lignes directrices en politique fournissant une protection effective aux personnes handicapées, autant que le soutien des autorités nationales contre les mauvais traitements aux droits de l'homme sont l'un des principaux objectifs de la commission..

Intervention de Martine Dutoit : L'œuvré et l'oeuvrant (extrait)

Depuis plusieurs années, l'association Advocacy-France développe, dans des « *Espaces Conviviaux Citoyens* », lieux-ressources ouverts sur la ville et autogérés par des personnes *usagers de la santé mentale*, des pratiques émancipatrices visant l'exercice d'une pleine citoyenneté.

La restauration, pour celui qui ne l'éprouvait plus, ou plus très nettement, du sentiment d'être en capacité de réaliser quelque chose, est une étape nécessaire pour pouvoir reprendre les rênes de sa vie. Les espaces sont construits par l'ensemble des personnes qui proposent des activités et des projets. Le sens de la participation de chaque personne est à construire.

La prise d'initiative est valorisée. « J'ai proposé un atelier de scénario mais on n'en a pas voulu : il n'y a pas oui ou non ! C'est plutôt comment fait-on ? Qui est intéressé ? On te donne les moyens de creuser dans ce que tu penses sans contrainte. Si l'animateur n'apporte pas le renouvellement de nouveautés, ça s'essouffle. Il faut que ce soit vivant et pas plaqué ou mécanique. »

Les groupes basés sur des techniques (chant, art plastique) fonctionnent s'ils sont basés sur des projets. Chacun peut chercher et trouver dans le collectif les personnes qui vont le soutenir dans sa quête d'autonomie, de faire par soi-même. Ainsi, les activités qui se mettent en place sont proposées au groupe, par les personnes elles mêmes, comme des moyens d'apprentissage ou de ré-appropriation de compétences. Ce qu'on a appris de la vie, ce qu'on apprend en faisant, (car « *l'homme ne sait que ce qu'il fait* »), mais aussi ce qu'on apprend en partageant des émotions avec les autres, dans des moments conviviaux et festifs, par exemple, sont autant de ressources pour construire des savoirs d'action qui seront mis au service d'un projet de vie individuel et des projets collectifs. Ce qui est recherché, c'est une prise de conscience des personnes elles-mêmes qui analysent et décodent le monde sur lequel elles veulent agir collectivement, car « *personne n'est l'éducateur de quiconque, personne ne s'éduque lui-même, seuls les hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du monde* ».

L'ouverture à des activités de création, nouvelles ou oubliées, ouvre le chemin des possibles pour une affirmation de soi. Celle-ci s'était, en quelque sorte, appauvrie du fait d' injonctions à des identités socialement admises, attachées à l'étiquetage par les institutions du handicap, de la maladie mentale ou de l'exclusion, et que la personne aura faites sienne. C'est ce qu'on appelle le stigmate : lorsque les personnes ne sont plus vues, et/ou ne se voient plus, qu'à travers une seule caractéristique, dans une vision réductrice et défavorable de soi. Pour échapper à un « écrasement » de la personnalité sur une dimension réductrice, (ce qui est le cas lorsque une personne est réduite à sa maladie ou à son handicap), ne faut-il pas permettre à cette personne d'enrichir ses expériences d'acteur effectif, d'être « *transformateur du monde* » ?.

Notre ouverture au monde passe par la possibilité de ressentir des sensations, d'informer notre raisonnement par notre corps et depuis les dernières découvertes des neurobiologistes, et pas seulement eux, d'autres depuis longtemps, il est impossible de dissocier émotion, éprouvé et raison. Il n'existe pas un sujet pur mais toujours un sujet incarné dans un corps, ému, affecté par le monde auquel il participe. Ainsi, on peut dire qu'en agissant pour transformer son environnement, on transforme sa propre façon de se sentir exister. Se sentir exister, c'est agir sur le réel : pour contrôler ce qui est au-dehors, on doit faire des choses, non seulement penser ou désirer. Il s'agit d'une transformation solidaire, en spirale, entre le changement d'une représentation de soi, de l'activité à mettre en œuvre et de sa représentation de sa place dans le monde social. A travers la mise en œuvre de ces activités (conception, réalisation, évaluation), la personne tisse la trame entre soi et les situations pour tenir le fil rouge de son identité et, en faisant retour sur son expérience, prend conscience des acquis de développement et de ses potentiels.

Les activités relèvent d'une « *culture créative* », qui « *est un liant social qui donne espoir aux épreuves de l'existence, alors que la culture passive est une distraction qui fait passer le temps, mais ne résout rien. Pour que la culture offre des tuteurs de résilience, il faut engendrer des acteurs bien plus que des spectateurs* ».

Arnaud H. explique son travail d'écriture comme « *réconciliant* » les facettes de sa personnalité, scindée entre l'aspect dit normal, le comportement attendu, et l'aspect diagnostiqué et traité comme pathologique et anormal : *« je suis atteint de troubles schizophréniques et, je suis partagé entre deux desseins : le premier serait similaire à celui d'un moine cloîtré dans son lieu de vie, emprisonné entre quatre murs à produire des ouvrages picturaux ou littéraires qui ne cesseraient de taper à la porte de la bonne vieille conscience frustrée qu'elle est par le désir d'être parfois possédée par des forces fantastiques ou irrationnelles. Le deuxième dessein serait de partager avec mes semblables ce moment s'exprimant uniquement par le dessin, la musique, ou, l'écriture, ce moment irréel où la beauté d'une réflexion originale et l'affirmation d'une vie s'illuminent d'une façon foudroyante »*

Intervention de Mary Neetle

L'ENUSP est une manière courte de dire European Network of User, (ex) users and Survivors of Psychiatry en français REUSP : Réseau Européen des Usagers et Survivants de la Psychiatrie. J'ai été élue présidente au congrès de l'ENUSP à la conférence du Danemark en juillet 2004 qui 'est tenu en même temps que celui du WNUSP.

L'ENUSP a été formé en 1990. Depuis il a organisé quatre congrès européens.

En 1998, il a reçu une reconnaissance légale et depuis a été la Fédération des organisations des usagers de la psychiatrie en Europe.

L'ENUSP a des membres dans plus de 34 pays. Il est contre la stigmatisation de la souffrance psychiatrique et émotionnelle, de la maladie, de la souffrance humaine et du comportement non conventionnel.

Le WNUSP (Réseau Mondial des Usagers et Survivants de la Psychiatrie) est l'organisation internationale des usagers et survivants et des partisans des droits de l'homme.

Le WNUSP a joué un rôle-clé aux Nations Unies pour s'assurer que les gens avec des handicaps psychosociaux seraient inclus dans la convention de l'ONU.

La « loi relative à la rétention de sûreté et à la déclaration d'irresponsabilité pénale pour cause de trouble mental », dite « loi Dati » a été adoptée par le Parlement, puis modifiée par le Conseil Constitutionnel, le 21 Février 2008, puis approuvée par le Parlement. Ce texte légifère sur des points extrêmement importants pour nous.Il convenait de fournir au lecteur du Mégaphone des éléments d'appréciation, cette loi n'étant plus en discussion.

La fin du non-lieu judiciaire et son incidence sur le but des institutions psychiatriques médico-légales (résumé d'une intervention de Philippe Rappard, membre du Comité Scientifique d'Advocacy aux Annales Médico-Psychologiques)

Les problèmes de fond qui caractérisent les rapports de la psychiatrie et de la justice en France, ou mieux de la psychose et du droit, sont abordés avec pertinence et pragmatisme dans le projet de loi relatif à la rétention de sûreté et à la déclaration d'irresponsabilité pénale pour cause de trouble mental, adopté par l'Assemblée Nationale la 10 janvier 2008.

Le principe de l'irresponsabilité pour cause de trouble mental est bien sûr maintenu (puisqu'il inscrit dans le droit le principe du libre arbitre et fonde par là même la psychiatrie) ;

mais il n'en résulté plus le non lieu judiciaire, qui faisait échapper le malade mental criminel ou délinquant au tribunal (ce qui pouvait être opportun) mais qui le faisait du même coup échapper à la justice (ce qui n'était pas forcément opportun). Le Code Pénal reste donc ce qu'il est, mais c'est le code de procédure pénale qui est ajusté, en vue de la mise en place des dispositions concernant les mesures de sûreté. Le psychiatre pourra dès lors traiter la tendance antisociale, sans devoir prévenir le passage à l'acte et sans avoir à maintenir dans les institutions pyschiatriques les sujets internés par-delà la période de soins. Faute d'une prédiction scientifique de la récidive, l'autorité judiciaire prendrait en charge la situation des personnes pénalement irresponsables en raison d'un trouble mental.En ce qui concerne la rétention préventive et l'obligation de soins appliquées aux infracteurs dangereux responsables, la question est plus complexe. La mesure n'étant pas considérée comme une peine, elle vient la compléter, après qu'elle ait été effectuée dans son intégralité, pour prévenir une récidive, et ceci pour une durée relativement indéterminée. C'est là où le bât blesse, car cette mesure peut apparaître comme une sentence absolument indéterminée, qui ne précise pas la durée. Ce système n'a jamais été admis en France, bien qu'il soit admis dans certains pays anglo-américains. Nous voilà confrontés en France à deux positions : celle de la défense sociale et celle de la judiciarisation du placement sous contrainte de sujets dangereux dans les établissements psychiatriques ou dans les centres-socio-médico-judiciaires de sûreté.

Réponse de Claude Deutsch, Secrétaire Général d'Advocacy à Philippe Rappard

Cher Philippe,

Décidément, je ne partage pas ton enthousiasme concernant la partie du projet de « loi Dati »relatif à la rétention de sûreté et à la déclaration d'irresponsabilité pour cause de trouble mental.

Certes, ce projet de loi modifie le code de procédure pénal, en ne faisant plus de la décision de la déclaration d'irresponsabilité pénale une décision du juge d'instruction aux vues du rapport des experts, mais d'un jugement pris dans le cadre d'une audience publique et contradictoire. A cette audience « le président … ordonnera la comparution personnelle de la personne mise en examen si l'état de cette dernière le permet ». Ceci évidemment est très important dans le cadre de la reconnaissance de la matérialité de l'acte, du droit à la justice (et donc d'être jugé) pour la personne reconnue comme malade mental et de son sentiment de réalité.

A l'issue de cette audience, la chambre d'instruction pourra prendre l'une des 3 décisions possibles :

a) Prononcer un non-lieu parce qu'il n'y a pas de charge suffisante, b) Renvoyer devant la juridiction de jugement compétente la personne estimée responsable d'un fait reconnu, c) Prendre un arrêt d'irresponsabilité pénale pour cause de trouble mental au titre de l'article 122-1 du code pénal lorsque les charges sont suffisantes. C'est évidemment ceci qui nous intéresse. Que va-t-il se passer ? La chambre d'instruction, agissant en tribunal, va donc déclarer que les charges sont suffisantes, que la personne est irresponsable pénalement et renvoyer devant le tribunal correctionnel pour une éventuelle <u>responsabilité civile</u> et attribution de dommages et intérêts aux victimes.Quant à la personne, la chambre prononcera une ou plusieurs mesures de sûreté à son encontre et son irresponsabilité pénale sera inscrite au casier judiciaire. Concrètement, non seulement la personne ne sera pas jugée au pénal mais l'ancienne pratique demeure. On peut se demander avec Paul Bensussan et Delphine Provence (article du Monde du 14 novembre 2007) si « ce projet de loi n'en arrive pas à vouloir combler des lacunes qui n'existent pas ». En effet, l'article 489-2 du code civil précise déjà que « celui qui a causé un dommage à autrui alors qu'il était sous l'emprise d'un trouble mental n'en est pas moins obligé à réparation » . Ce projet de loi amène donc la justice pénale à instaurer une procédure aboutissant à une décision de « culpabilité civile ». La transformation de la « non-peine » de réclusion pénale en réclusion hospitalière sous responsabilité administrative conduit à une hospitalisation à vie, ou à une levée de la réclusion hospitalière sous la responsabilité du médecin chef de service, à laquelle l'autorité administrative peut s'opposer pour des raisons de maintien de l'ordre (ce qui s'est vu). Il semble extrêmement important que la réclusion - dans un espace sanitaire - pour des raisons liées à des faits incriminés, pénalement répréhensibles, soit ordonnée par la justice et pour une <u>durée déterminée</u> et que l'hospitalisation sous contrainte et l'évaluation de sa durée dépendent d'une autre mesure car elles répondent l'une et l'autre à deux logiques totalement différentes.Il faut noter qu'à l'inverse, la première partie du texte, qui n'évoque pas la question de l'irresponsabilité pénale, vise à prolonger la réclusion au-delà de la peine dans le cas de peines de plus de 15 ans pour crimes commis sur mineurs de 15 ans. La décision de la prolongation de cette peine sera prise par des juges suite à l'avis d'une « commission pluridisciplinaire des mesures de sûreté ». Il s'agit bien de prendre des décisions d'ordre public sur la base d'une évaluation de la personne et non des faits, ce qui ne manque pas de donner à réfléchir.

Audition par la CNCDH de Mr Laurent El Ghozi, Président de l'association « Elus, santé publique et territoires »

L'association « Elus, Santé Publique & Territoires (ESPT) »a été crée en octobre 2005à l'initiative d'élus locaux en charge de la Santé, désireux d'œuvrer avec les pouvoirs publics pour que la santé devienne l'un des champs des politiques municipales.

Jusqu'à présent, les villes engagées dans des actions de santé publique, de prévention et/ou de soins agissent en fonction de priorités ou de sensibilités particulières. L'association souhaite leur apporter un lieu d'échange et de réflexion et les aider à définir des lignes d'action cohérentes. Elles se positionne également en tant que partenaire privilégié de l'Etat, central et déconcentré, pour parvenir à faire de la santé publique un objet de débat politique local et d'action de la Ville.

La mobilisation de l'Association en matière de santé mentale.

Du point de vue légal, la légitimité des élus locaux à agir en matière de santé mentale est réduite à la gestion provisoire des troubles de l'ordre public en lien avec un trouble mental. Pourtant selon un nombre croissant d'élu(e)s locaux, une approche de santé mentale inclut la reconnaissance et la lutte contre une souffrance psychosociale, conçue comme une perturbation de la capacité du vivre ensemble des citoyens.

ESPT a pris position quant à la prochaine réforme des hospitalisations sans consentement par un communiqué de presse. Le responsable du secteur psychiatrique de Nanterre collabore avec la Mairie ce qui est absolument essentiel pour une action préventive. Car lorsque on agit ainsi, on arrive à accompagner et conduire aux soins et aussi à faire jouer les urgences pour une prise en charge. On évite ainsi une judiciarisation. Une telle collaboration fait immanquablement chuter le nombre de HO. Pour le Maire adjoint de Nanterre, l'HO, qui est une mesure de privation de liberté doit relever du juge et de personne d'autre. Par ailleurs, il y a une véritable carence pour trouver des « personnes de confiance » autres que dans les familles et ce sont celles-ci qui se retrouvent en première ligne. Etre une personne de confiance est en effet une mission impossible.

Rétention de Sûreté : Attention, Danger !

Le 7 février 2007, le parlement a adopté un texte créant la "RETENTION DE SÛRETE" qui **viole les principes fondamentaux du droit pénal et les engagements internationaux de la France**. Ce texte prévoit d'appliquer à des personnes ayant purgé leur peine une mesure privative de liberté sans durée prévisible, sans pour autant qu'un nouveau crime ou délit ait été commis, au prétexte d'une "dangerosité" aux contours aléatoires. C'est la notion de "Criminel Né" du 19ème siècle qui refait surface...effaçant d'un trait 150 ans d'évolution du droit pénal et de la société toute entière. Opérant un **dangereux amalgame** entre sanction pénale et "sanction" thérapeutique, entre maladie et culpabilité, cette loi induit la criminalisation de la psychiatrie et la psychiatrisation de la délinquance, en laissant supposer qu'existerait un lien entre pathologie mentale et criminalité.

Elle laisse planer le fantasme de la prédictivité de la dangerosité sociale, et l'illusion mensongère qu'il existerait un traitement médical à cette dangerosité.

On peut affirmer, sans excès de langage, que la rétention de sûreté fait basculer l'état de droit démocratique vers une norme juridique de nature totalitaire. Constituant une "PEINE INDÉTERMINÉE", **la rétention de sûreté est contraire à l'article 8 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen** (qui pose le principe de la légalité des délits et des peines), s'appliquant même aux personnes déjà condamnées et purgeant leur peine. Le Conseil constitutionnel a validé cette loi, refusant néanmoins, fort heureusement, qu'elle soit rétroactive. Toutefois, ce faisant, le Conseil constitutionnel **valide le principe d'un enfermement indéfini fondé sur une présomption de dangerosité**, remettant en cause les fondements de notre droit pénal. Un individu pourra dès lors être **puni pour un acte non commis**, puni préventivement. C'est notre conception même de l'homme héritée du siècle des lumières qui est bouleversée. Au plan national, de très nombreuses organisations souhaitent faire du **jeudi 20 mars 2008** une **journée nationale** de mobilisation et **de défense des Libertés publiques**. Une **"nuit de défense des libertés publiques"** aura lieu à Paris, place de la Bastille. Les organisation signataires s'associeront localement à cette action. U.S.P. (Union syndicale de la psychiatrie), S.A.F. (Syndicat des avocats de France), S.M. (Syndicat de la magistrature), R.E.S.F. (Réseau éducation sans frontière), L.D.H. (Ligue des droits de l'homme)

LE 21 FEVRIER : la suite de l'action

Communiqué de Presse

Jeudi 21 février, à partir de 18h Place de la République, à Paris Nuit solidaire pour le logement

Déçues par les propositions gouvernementales, les associations unies continuent de se mobiliser. Comme première action, elles appellent tous les citoyens à se rassembler pour une nuit solidaire, le 21 février.
La volonté politique n'est pas au rendez-vous…
Le 29 janvier, le Premier Ministre a présenté aux associations ses propositions qui se sont révélées décevantes… Les associations considèrent qu'elles ne sont pas de nature à améliorer durablement les conditions de vie des personnes sans abri et mal logées, ou à fluidifier l'ensemble de la chaîne, de l'hébergement au logement. De plus, les moyens annoncés ne permettront pas de mettre en œuvre le droit au logement opposable. Les associations évaluent l'effort financier nécessaire à plus de 1,5 milliard d'euros pour 2008 ; 250 millions seulement ont été annoncés. Cette insuffisante mobilisation de l'Etat face à un problème aussi grave est inacceptable.

Mise en place difficile de la Loi DALO

Alors que la loi sur le droit au logement opposable (DALO) est entrée en vigueur mardi 1er janvier, de nombreuses préfectures n'avaient pas encore mis en place, mercredi, de guichets spécifiques pour accueillir les demandeurs de logement.
Il n'y a eu de file d'attente qu'à Paris, où l'association Droit au Logement (DAL) avait averti ses adhérents par courrier de la possibilité de retirer dès mercredi un formulaire de demande de logement ou d'hébergement auprès de la préfecture. Vers 9 heures, ils étaient environ 300 à attendre leur tour, rue Daumesnil dans le 12e arrondissement, pour retirer le dossier et les explications pour le remplir. Au plus fort de l'affluence, une dizaine de fonctionnaires recevaient les demandeurs.

En fin de matinée, la préfecture de Paris indiquait que 190 dossiers avaient été remis mais n'avait pas le chiffre des connections à son site Internet, qui propose également le formulaire. Constatant la forte affluence, le préfet Michel Lalande a insisté pour que les demandeurs ne viennent pas tous à la même adresse, rappelant que les caisses d'allocations familiales (CAF) étaient également habilitées à les recevoir. Selon ses services, *"il n'y avait personne"* aux portes des CAF mercredi matin.
En province, de nombreuses préfectures se sont contentées de dire que les formulaires étaient disponibles dans leurs services d'accueil ou que les demandeurs devaient s'adresser à la direction départementale de l'équipement ou aux offices HLM. Certaines n'ont pas encore installé les commissions de médiation qui devront examiner les demandes et statuer sur leur caractère urgent et prioritaire.
extrait du journal le monde 16/05/08

UNIOPSS

fnars
Nous agissons pour l'insertion

Madame Christine BOUTIN
Ministre du Logement et de la ville
Ministère du Logement et de la ville
72, rue de Varenne
75 700 Paris
A l'attention de M. Alain LECOMTE
Directeur du Cabinet

Paris, le 26 mars 2008

Madame le Ministre,

Les 30 associations unies ont interpellé le 21 février 2008 le Premier Ministre par l'intermédiaire d'une lettre ouverte, lue lors de la Nuit solidaire pour le logement, place de la République à Paris.

Aussi, notre collectif sollicite, dès que possible, une rencontre avec vous, afin d'envisager les modalités de prise en compte des 13 engagements gouvernementaux que nous réclamons, dans le projet de loi que vous présenterez au CNH le 8 avril 2008.

Nous nous permettons d'insister sur l'indispensable articulation entre prévention, hébergement et logement, afin de garantir le respect de quatre principes fondamentaux :

1/ Personne ne doit subir la contrainte de vivre à la rue
2/ L'Etat doit être garant de l'accès et du maintien dans un logement décent
3/ Le logement doit rester la finalité de tous les dispositifs d'accueil et d'hébergement
4/ L'accompagnement social doit être systématiquement proposé aux personnes concernées.

Dans l'attente de vous rencontrer à la date la plus proche possible qui vous conviendrait, nous vous prions d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Hubert Allier
Directeur Général de l'UNIOPSS
15 rue Albert, CS 21306
75214 Paris Cedex 13
Tél : 01 53 36 35 00 – Fax : 01 47 00 84 83
Mail : uniopss@uniopss.asso.fr

Hervé de Ruggiero
Directeur Général de la FNARS
76 rue du Faubourg Saint Denis
75010 Paris
Tél : 01 48 01 82 00 – Fax : 01 47 70 27 02
Mail : fnars@fnars.org

76 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris
Tél. 01 48 01 82 00 - Fax 01 47 70 27 02
www.fnars.org - fnars@fnars.org

Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale

Rencontre collectif interassociatif logement 6 Mars 2008

I- Bilan de la manifestation du 21 février 2008

- Unanimité pour dire que cette manifestation fut une réussite. Très peu de dysfonctionnements. Bravo à tous !
- Des remerciements particuliers sont donnés à l'association Emmaüs, à l'association des cités du Secours catholique et à la Fondation Armée du salut pour leurs apports matériels et humains extrêmement précieux.
- Des remerciements à la Fondation Armée du Salut notamment pour les témoignages des personnes accueillies
- Des remerciements à la FNARS et à l'UNIOPSS pour l'animation de la soirée.
- Bruno tient à remercier Hervé au nom de tous pour le rôle central qu'il a joué et Sylvaine pour le rôle de « filtre » et de programmation qu'elle a rempli dans des conditions difficiles pendant toute la nuit. Plus globalement les remerciements vont à toute l'équipe de la FNARS et des autres personnes qui ont participé à l'équipe projet.
- Dysfonctionnements repérés :

– la nourriture a été prévue en nombre insuffisant.

– les deux points-presse ont été « ratés » : préparation insuffisante et lieu inadapté.

- Il a manqué un lien entre le national et le local et un relais national de la nuit solidaire de Marseille et Avignon.
- Forte participation des hébergés et sentiment fort de fraternité.
- Forte mobilisation des personnes accueillies et de tous les personnels et dirigeants, sauf les travailleurs sociaux (FAS).
- Idem pour les PFP.
- Des bénévoles et des salariés interpellent les Restaurants du Cœur (national) pour savoir pourquoi les Restos n'étaient pas participants au 21 février.
- Augustin met sur la table son image : comment faire pour que la presse parle des dossiers de fond ?
- Début avril à Lyon : nouvelle manifestation pour le logement. Il serait bien que des responsables nationaux soient présents.
- Pétitions : 4500 signatures recueillies sur la place de la République.

II. Suites

- Décision : on continue de faire signer la pétition.
- Nomination du Préfet : hier, Nicole Maestracci et Hervé de Ruggiero ont rencontré Alain Régnier : Il était candidat à ce poste. Installation début avril car le poste n'est pas officiellement créé. Pour l'instant, il est toujours Préfet à l'égalité des chances en Rhône-Alpes. Il a demandé une équipe de 8 personnes. N'a rien pu dire sur le fond sur sa liaison avec Etienne Pinte et leur répartition de compétences. Ce que la FNARS lui a dit : Considérer le collectif dans son ensemble Rencontrer tout le collectif prochainement. Coordination UNIOPSS/FNARS : les propositions faites par le Gouvernement ne constituent pas une politique de rupture, contrairement à nos propositions.
- Un groupe de travail proposé sur :
- Captation du parc privé.
- le logement, important de préserver le groupe Habitat-logement .
- 3 axes : L'unité des associations : travail de transparence à faire sur ce que font nos associations.

Réfléchir à la consommation des 250 Millions d'euros et des financements sur projets ouverts par le Gouvernement.

Mobilisation à poursuivre : idée d'une marche l'été, partant de différents endroits de France.

- Besoin d'un réunion sur la méthodologie de travail.
- Suggestion de répondre à la lettre du Premier Ministre aux Préfets : ce n'est pas à la hauteur de ce qu'on attend
- Suggestion de mettre en place une nouvelle mobilisation.
- Sur les 90 mesures du rapport Pinte, 25 relèvent d'une mise en œuvre par les associations.

Composition du collectif :

On ne peut pas empêcher les entrées dans le collectif.

Il ne faut pas s'institutionnaliser.

Il faut se donner une méthode.

Quel interlocuteur privilégier ?

- Hervé pense qu'on a intérêt à crédibiliser la place d' Alain Régnier.
- Beaucoup, tout en étant d'accord avec cette idée, pensent qu'il faut privilégier le niveau politique : Fillon ? Pinte et Régnier ensemble ? Cette question doit être reprise à la prochaine réunion.

Europe : Une lettre est envoyée au nom du collectif aux députés européens, signée Ruggiero et Allier, pour leur demander de signer la déclaration du Parlement européen en vue de mettre fin au sans–abrisme de rue.

Prochaine réunion : mardi 11 mars, de 14h30 à 16h30 à la FNARS

Compte rendu de B. Meile pour Advocacy

Compte rendu de la réunion du « collectif–logement » du 1er avril 2008 : Ils parlent de mobilisation de nos réseaux, de manifestations pour les sans-papier et de squats de bâtiments prestigieux pour mettre la pression sur Boutin et Fillon pendant qu'ils négocient avec.

Je fais remarquer que, pour qui a été fiché en psychiatrie, il y a de ce fait présomption de dangerosité, et que cela suffit à motiver une ré-hospitalisation sous contrainte par simple décision administrative sans droit de faire appel à un avocat ou à un médecin de son choix. Il est pour eux dangereux de manifester ! ... Puis, *(après qu 'Emmaûs ait dit qu'il ne fallait pas chasser les hébergés habituels des centres d'urgence en y faisant venir les gens ayant un habitat indigne)* j'ai fait remarquer que ces décisions administratives de mise sous contrainte dans des lieux fermés, reconnus aujourd'hui de privation de liberté *(avec lieux de contention et sangles qui ne sont pas des bandes velcros, plus immobilisations chimiques)* sont imposées à 80 000 personnes par an ce qui n'est pas négligeable par rapport aux rétentions hors frontières. Et on voit d'ex-hospitalisés se terrer dans des lieux sans eau, sans électricité et éviter toute demande d'aide de peur d'y retourner. J'ai été chaudement appuyé par les représentants des Croix-Marine... Augustin Legrand et Martin Choutet, l'ex-successeur de Hector Cardoso mais devenu Enfant de Don Quichotte, en sont tombés de haut...

Résultat : élargissement de la commission participation citoyenne...

Manifestation nationale Ni Pauvre, Ni soumis du 29/03/08 à Paris

Nous en étions ! Pendant la semaine qui a précédé la manifestation, les usagers des Espaces Conviviaux et Citoyens ont préparés activement la manifestation. A Paris, des banderoles sont confectionnées et des slogans s'inventent, s'affichant sur autant de panneaux pouvant être distribués aux manifestants : par exemple Le salaire de la sous France, augmenter l'AAH, avant qu'on se fâche - Handicap, taxe, franchise impose et sarkodose - . handicapé à temps plein, revenu à quart temps –etc.

Pendant la manifestation, nous n'avons pu nous réunir sous la même banderole car la manifestation organisée par APF était constituée régionalement : aussi nous avions nos ami-e-s de Caen défilant avec la Normandie et Sylvie d'Orléans avec les pays de Loire et nous en Région Paris IDF…mais nous nous savions tous présents ! Frédéric a animé la marche avec maestria grâce au mégaphone et chemin faisant beaucoup de personnes connues ou

inconnues, et notamment membres d'associations partenaires nous ont rejoint : Urbanités, Viens je t'emnène etc. c'était aussi très émouvant d'être ainsi réunis avec toutes nos différences, avec le sentiment que, pour la première fois, et on l'espère pour d'autres, **ce qui nous unit est bien plus fort que ce qui nous distingue !!**

Nous avions signé la charte qui disait :

La situation est grave : des centaines de milliers de personnes en situation de handicap, atteintes de maladie invalidante ou victimes d'accident du travail, qui ne peuvent pas ou plus travailler, sont condamnées à vivre toute leur vie sous le seuil de pauvreté.

Le mouvement « Ni pauvre, ni soumis » revendique, pour ces personnes, un revenu d'existence décent, c'est-à-dire un revenu personnel égal au montant du Smic brut pour les personnes qui ne peuvent pas ou plus travailler.

Parce qu'entre handicap, maladie et pauvreté, il y a un intrus que l'on peut supprimer tout de suite ; Parce que la valeur « travail » ne peut concerner que celles et ceux qui peuvent effectivement travailler ; Parce que les personnes en situation de handicap ou atteintes de maladie invalidante sont citoyennes à part entière et ne peuvent plus accepter l'assistanat ;

Parce qu'un projet de société qui ne permet pas à chacun de pouvoir formuler et mettre en oeuvre ses projets n'est que le projet d'UNE société dont, à l'évidence de nombreuses personnes en situation de handicap ou atteintes d'une maladie invalidante sont exclues ;

Parce que soutenir « Ni pauvre ni soumis », c'est faire en sorte que le projet de société qui nous est proposé change profondément pour prendre en compte l'ensemble des citoyens ;

Parce que soutenir « Ni pauvre ni soumis », c'est faire en sorte que les valeurs de solidarité, de participation, de non-discrimination, de respect et de dignité cessent d'être des mots dans le discours de nos politiques ; Parce que les valeurs qui nous sont communes et **ce qui nous unit sont bien plus forts que ce qui nous distingue !!**

Martine

pauvre, ni soumis : la chanson *sur l'air de "Mon amant de Saint-Jean"*

Savez-vous pourquoi nous sommes ici
Place de la Comédie
Les dernières nouvelles sont pas très bonnes
On en a marre on nous ponctionne.
Refrain :
Comment ne pas perdre l'espoir
Quand on est pauvre et soumis
Comment peut-on vivre au jour d'aujourd'hui

Nous on aime la vie
On refuse de vivre pauvre et soumis
On veut être écouté
On marchera jusqu'à l'Élysée

Nous malades et handicapés
628 € pour vivre
Se nourrir, se loger, se soigner
C'est pas assez, faut débourser
Refrain :

Peut-on dans un pays comme la France
Instaurer un revenu d'existence
Pour tous ceux qui ne peuvent pas travailler
Au boulot, m'sieur les députés

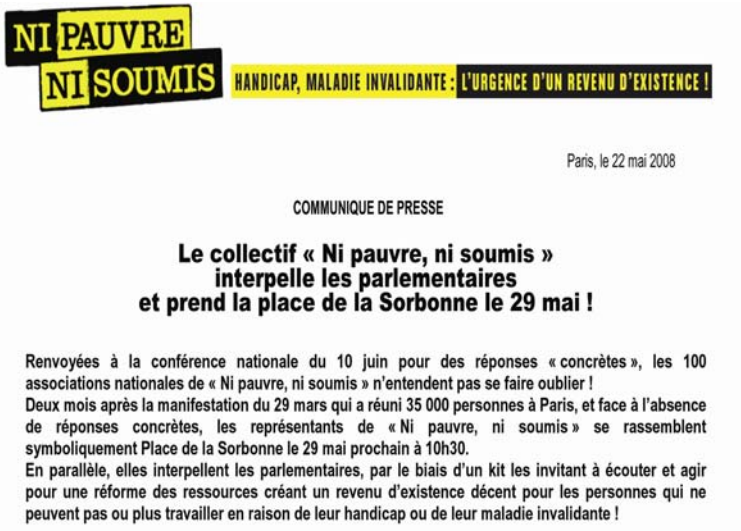

NI PAUVRE NI SOUMIS — HANDICAP, MALADIE INVALIDANTE : L'URGENCE D'UN REVENU D'EXISTENCE !

Paris, le 22 mai 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le collectif « Ni pauvre, ni soumis » interpelle les parlementaires et prend la place de la Sorbonne le 29 mai !

Renvoyées à la conférence nationale du 10 juin pour des réponses « concrètes », les 100 associations nationales de « Ni pauvre, ni soumis » n'entendent pas se faire oublier !
Deux mois après la manifestation du 29 mars qui a réuni 35 000 personnes à Paris, et face à l'absence de réponses concrètes, les représentants de « Ni pauvre, ni soumis » se rassemblent symboliquement Place de la Sorbonne le 29 mai prochain à 10h30.
En parallèle, elles interpellent les parlementaires, par le biais d'un kit les invitant à écouter et agir pour une réforme des ressources créant un revenu d'existence décent pour les personnes qui ne peuvent pas ou plus travailler en raison de leur handicap ou de leur maladie invalidante !

Refrain :
Avec vous ensemble les amis
On (s'en va ?) à Paris
Avec votre soutien, on ne lâchera rien
Merci de ( ), nom d'un chien
Nous on aime la vie
On refuse de vivre pauvre et soumis
On veut être écouté
On restera pas à Montpellier
Nous on aime la vie
On refuse de vivre pauvre et soumis
On veut être écouté
On bougera pas de l'Élysée

Grève des soins contre les franchises médicales

Bruno Pascal Chevalier, 45 ans, malade du SIDA depuis plus de 20 ans, sous multithérapie, travailleur social responsable du CCAS de la ville de Morsang sur Orge, a arrêté tout traitement depuis fin septembre 2007 ; il est en grève des soins déclarée contre les franchises médicales.
Pourquoi cette grève ?,
Pour dénoncer cette atteinte intolérable à la solidarité face à la maladie, ce manquement de la responsabilité de l'Etat au plus haut niveau, Etat qui refuse de continuer à venir en aide à ceux qui souffrent, cette hypocrisie qui tend à faire croire que les malades ont creusé eux-mêmes ce fameux « trou de la sécu » qui se transformerait en excédent si cette pauvre « sécu » recevait bel et bien les subsides publics et privés qui lui sont, théoriquement, destinés ! Le cumul des franchises médicales avec le dé-remboursement massif de centaines de médicaments dits de « confort ! », avec les forfaits sur les consultations et l'hospitalisation, finit par compromettre gravement l'accès au soin des personnes les plus démunies, en situation d'échec social, de grande précarité, des personnes âgées aux revenus modestes, des handicapés, de tous ceux broyés par la grande machine du libéralisme.
J'invite tous les malades, tous les responsables et militants politiques, syndicaux, associatifs, tous les citoyens à manifester devant toutes les préfectures de France, et à Paris, devant le ministère de la santé, le samedi 12 avril à 14h00, en venant déposer leurs boites vides de médicaments.
Le combat contre les franchises ne s'arrêtera qu'avec le retrait pur et simple, et définitif, de cette mesure hypocrite, injuste et dangereuse pour la santé publique !

La Langue des Signes

Vous aviez bien voulu participer et répondre à l'appel « pour une reconnaissance effective de la LSF dans l'espace éducatif des enfants Sourds » de notre pays.
La situation ne cesse de se dégrader et l'existence effective de la LSF est de plus en plus menacée dans les dispositifs d'accueil de la petite enfance et de l'enfance, scolaires ou extra-scolaires. La filière de soin par l'oral continue de se développer ; les Sourds sont traités comme des malades et la surdité est assimilée à une maladie présentant un problème de « santé publique ».
Il serait très dangereux de banaliser ce qui se passe et de ne pas tenir compte de cette réalité.
Une telle atteinte à l'humain ne saurait être justifiée d'aucune façon.
- Le texte de l'appel a reçu plus de 3000 signatures.
- Une traduction en LSF de l'appel a été réalisée : http://sourdaction.free.fr/appel.html
- Un communiqué de presse a été envoyé à plusieurs journaux.

Les programmes Nationaux d'action pour l'inclusion sociale : Appel à l'Action !

Participez au cycle 2008-2011 des rapports nationaux sur les stratégies relatifs aux politiques et programmes d'inclusion sociale .
Le premier cycle 2006-2008 de la méthode ouverte de coordination pour la protection sociale et l'inclusion sociale arrive à sa fin. Ce processus intégré a donné comme résultat la publication des rapports nationaux sur les stratégies sur la
protection sociale et l'inclusion sociale (plus simplement appelés rapports nationaux sur les stratégies), comprenant les plans d'action nationale dans les trois domaines de l'inclusion sociale, des pensions et de la santé et des soins à long terme.
Les Etats membres sont actuellement dans la phase de mise en œuvre des mesures définies dans leurs rapports nationaux sur les stratégies 2006-2008. Mais les préparatifs ont commencé pour avoir d'autres objectifs communs et lancer le prochain cycle des rapports nationaux sur les stratégies dans chacun de ces trois domaines pour la période 2008-2010. La date limite de présentation des nouveaux rapports nationaux sur les stratégies est le 15 septembre 2008. Si, au cours des mois à venir, vous souhaitez vous impliquer dans la préparation des rapports nationaux sur les stratégies dans votre pays, afin d'attirer l'attention sur la politique en matière de santé mentale, n'hésitez pas à contacter la personne responsable du rapport dans votre pays. Les coordonnées des personnes de contact sont disponibles sur le site de la Commission.

Les Services Sociaux d'intérêt général

La Commission Européenne a publié un appel à propositions intitulé «Promouvoir la qualité des services sociaux d'intérêt général» (SSIG). Cet appel à propositions a pour objectif de soutenir des initiatives émanant des acteurs locaux et visant à élaborer des mécanismes de définition, de mesure, d'évaluation et d'amélioration de la qualité des SSIG. La préférence sera accordée aux initiatives transnationales.

Les projets seront financés par le programme d'action communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale – PROGRESS. PROGRESS a été établi pour soutenir financièrement la mise en œuvre des objectifs de l'Union européenne dans le domaine de l'emploi et des affaires sociales, tels que définis dans l'agenda social, et ainsi contribuer à la réalisation des objectifs de la Stratégie de Lisbonne dans ces domaines.

Le Traité réformateur contribue en effet à relancer le débat sur les SSIG sur des bases nouvelles et à repositionner les rapports interinstitutionnels sur la question. L'introduction dans les dispositions générales du nouveau Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne d'une **base juridique nouvelle sur les SIG en co-décision** entre le Parlement européen et le Conseil donne clairement mandat aux co-législateurs communautaires d'établir par voie de règlements les principes et les conditions permettant de garantir le bon accomplissement des missions d'intérêt général dans l'Union européenne.

ADVOCACY

: On trouve au niveau international cette définition :

(défense des droits). L'advocacy est un système d'actions visant un changement d'attitude, de politique, de position, de pratique ou de programme dans la société. Le terme d'advocacy se rapporte à toute activité essayant principalement de modifier une politique gouvernementale, mais aussi aux attitudes et perceptions au sein de la société.

L'Advocacy est, dans le champ de la santé mentale, un concept et des pratiques, de soutien de la parole, d'aide à l'expression - des besoins, du point de vue – pour parler plus fort, se faire entendre - par l'introduction d'un tiers, advocate, des personnes stigmatisées du fait de leur appartenance à une catégorie discréditée et stigmatisée (d'usagers, de patients et/ou d'handicapés) dans le champ social, médical ou médico-social.
Soutenir le point de vue de la personne en difficulté psycho-sociale dont la parole est disqualifiée.

AUTOGESTION :
C'est ce vers quoi nous devons tendre dans nos ECC. C'est la participation inclusive où chacun assume des responsabilités avec et dans un collectif. Les règles du jeu sont décidées par le groupe qui est en charge de les faire vivre et respecter. Les personnes sont auteurs et acteurs des projets à toutes les phases de réalisation (initiatives, réalisation, évaluation). Il s'agit d'une démocratie participative.
LA CITOYENNETE,
c'est prendre conscience que l'on est partie prenante d'institutions, d'une ville, d'un pays. C'est prendre conscience de ses droits et de ses devoirs dans une collectivité. C'est se sentir en responsabilité dans ces entités et ces lieux de pouvoir en inter-relations et inter-dépendance avec ses contemporains.
EMPOWERMENT : Ce concept est inscrit dans la culture anglaise face à des situations d'oppressions ou de dominations. "En italien, *empowerment* se traduit en employant un pluriel, comme une augmentation des pouvoirs en terme de "capacité à" (*skill* en anglais), de pouvoir, comme "droit de" et en troisième lieu de "se sentir en pouvoir de". ().
ENTRAIDE MUTUELLE (SELFHELP) :
L'entraide mutuelle est une relation égalitaire où chacun peut tour à tour être aidé et aidant. A la différence de la relation d'aide mise en œuvre par les professionnels ou bénévoles dans le cadre d'un service et qui est dissymétrique.
INCLUSION :
"Priorité doit être donnée à la fourniture de services et de prestations d'assistance dans le cadre de structures ordinaires. Il faut faire en sorte que les personnes [quelles que soient leurs difficultés] soient en mesure de vivre en société et de mener une vie normale avec le niveau d'assistance nécessaire qui doit être efficace et efficient." " *in HELLIOS II, Guide européen des bonnes pratiques*, annexe B, p. 117 :
L'inclusion est une manière de penser et de vivre qui réclame la participation active de tous les citoyens, ce qui suppose l'égalité des chances, la justice sociale. Mais l'inclusion va au delà pour aboutir à celui de respect des droits humains sous tous les aspects et dans tous les secteurs. Non plus seulement une législation (discrimination positive) qui protège une population vulnérable, une protection des plus faibles, mais une société construite de manière telle que chacun est appelé à participer activement en donnant sa contribution à la construction d'un monde meilleur. L'inclusion met en discussion le concept même de normalité transformant la différence en « différence normale ». Elle réclame la participation active de toutes les personnes dans les lieux et les milieux où sont prises les décisions qui les concernent. Ainsi donc elle souligne l'importance de la participation des personnes handicapées dans les phases décisionnelles, selon le principe de 'Rien nous concernant, sans nous'.
Simona D'Alessio,:
NON DISCRIMINATION :.
Le principe de non-discrimination est introduit par le Traité d'Amsterdam (art.6A) qui interdit toute discrimination et, se traduit en France, par la loi n°90-602 du 12 juillet 1990 relative à la protection des personnes contre la discrimination en raison de leur état de santé ou de leur situation de handicap ou de mœurs, en matière d'accès à l'emploi, au logement, aux activités de consommation et de loisirs. La HALDE est chargée de veiller à prévenir ou sanctionner tous actes racistes ou discriminants. En France, le principe de la discrimination positive est encore largement à l'œuvre et les dispositifs de droit commun trop peu préparés à accueillir les personnes handicapées pour garantir une réelle égalité des chances, aux risques d'un consumérisme libéral générant de nouvelles inégalités

SANTE :
La santé est définie par la Constitution de l'OMS (déclaration d'Otawa) :
comme un état de bien-être physique, mental et social complet, et pas seulement comme l'absence de maladie ou d'infirmité. La santé est une ressource pour la vie de tous les jours et non l'objet de la vie. Il s'agit d'un concept positif mettant l'accent sur les ressources sociales et personnelles ainsi que sur les aptitudes physiques.
SANTE MENTALE
La santé mentale fait partie intégrante de la santé de tout individu :
la question de la santé mentale qui ouvre pour nous sur les questions de prévention, de droits et d'accès à la citoyenneté bien au delà du champ médical. La santé mentale, vain mot tant elle se confond encore avec la psychiatrie, demande d'autres pratiques.

L'usager de la santé mentale est un militant dans un collectif ayant pour objectif la prise en compte de son expérience pour faire évoluer les politiques et les pratiques de santé mentale.
Le passage de la logique de la maladie (statut de patient) à celle de la santé (statut d'usager et de citoyen) ouvre des possibles, dont le droit de faire des projets d'avenir. Les personnes stigmatisées ont besoin d'apparaître sur la place publique, de participer aux services dont ils ont besoin, de débattre avec d'autres, d'empreinter les chemins de tout un chacun. ***à suivre….***

La suppression des DDASS et des DRASS programmée pour le 1er janvier 2009

Devant le projet de suppression des DDASS et des DRASS, l'Association tient à manifester sa plus vive inquiétude. En effet, les crédits des GEM alloués par la CNSA transitent actuellement par les DDASS. Si ceux-ci devenaient sous la responsabilité des ARS, les GEM ne risqueraient-ils pas d'être assimilés à des structures de soin, complémentaires des hôpitaux de jour et des CATTP alors qu'ils relèvent d'une logique radicalement différente, celle de l'entraide et non celle du soin.

Roselyne Bachelot lève un coin du voile sur l'avenir des Ddass et des Drass
publié le 10 mars 2008

Le 7 mars, la ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, s'est adressée à l'ensemble des directeurs des Ddass et des Drass (directions départementales et régionales des affaires sanitaires et sociales) réunis pour l'occasion. Elle a trouvé un public particulièrement attentif, car l'annonce de la mise en place prochaine d'agences régionales de santé (ARS) aux pouvoirs très étendus - sans commune mesure avec ceux des actuelles agences régionales de l'hospitalisation (ARH) - suscite de nombreuses interrogations, sinon de vives inquiétudes dans les services extérieurs du ministère. Indiquant d'emblée son intention de ne pas recourir à la "langue de bois", la ministre - qui venait de recevoir le jour même la version finale du rapport Ritter sur les ARS - a apporté plusieurs précisions importantes, même si elle n'a pas répondu à toutes les interrogations soulevées par la création des agences. Tout en rappelant le contexte et les évolutions qui justifient leur mise en place, elle a bien pris soin d'annoncer aux directeurs : "Cette réforme ne se fera pas contre vous, elle ne se fera pas sans vous." Au-delà de cette précaution oratoire, elle n'a cependant pas dissimulé l'ampleur du changement en préparation, qualifié de "tournant majeur dans notre politique de santé". Roselyne Bachelot a notamment confirmé que les ARS "devraient réunir des compétences qui sont aujourd'hui réparties entre sept organismes différents : les Ddass, les Drass, les Urcam [unions régionales des caisses d'assurance maladie], les Cram [caisses régionales d'assurance maladie], les ARH, les MRS [missions régionales de santé] et les GRSP [groupements régionaux de santé publique]". Elle a également confirmé le choix d'étendre la compétence des ARS aux structures médicosociales qu'elle avait elle-même laissé entrevoir lors des états généraux de l'organisation des soins, organisés à Paris le 8 février dernier. La question centrale est aujourd'hui celle des agents exerçant au sein des Ddass et des Drass et dont les fonctions ne seront pas transférées aux ARS. A défaut de réponse définitive, Roselyne Bachelot a donné deux "indications" sur leur intégration dans les futurs services territoriaux de l'Etat chargés de la cohésion sociale. D'une part, "ces agents auront pour vocation de poursuivre leurs missions et de constituer l'épine dorsale des services régionaux et des services départementaux chargés de la cohésion sociale, dans le cadre d'un rapprochement qui ne doit pas être écarté avec les actuelles directions de la jeunesse et des sports". D'autre part, "les corps communs aux secteurs de la santé et au secteur de la cohésion sociale resteront des corps communs à ces deux secteurs, permettant toujours de passer d'une ARS à une direction régionale ou départementale de la cohésion sociale". Roselyne Bachelot a également pris l'engagement qu'"aucun agent ne [soit] contraint à une mutation géographique contre sa volonté". Elle a indiqué que "le niveau régional sera l'échelon de référence", mais que "des antennes locales seront bien entendu nécessaires", tout en reconnaissant que la question de savoir s'il y aura autant d'antennes territoriales que de départements "reste ouverte". Une question qui ne devrait pas tarder à mobiliser également les Conseils Généraux.

Procès en réparation suite à une stérilisation forcée

Bonjour,

Suite à votre message de soutien à Nathalie, stérilisée abusivement à l'âge de 22 ans et dont la demande, avec son mari Bertrand, d'agrément en vue d'adoption a été rejetée à deux reprises par la commission de l'Essonne pour des motifs très critiquables, je vous informe que son action en justice, engagée il y a plusieurs années à l'encontre de sa mère et du médecin pour faire reconnaître le préjudice subi par sa stérilisation, verra enfin sa concrétisation dans le procès qui aura lieu devant la cour d'appel le 15 mai à 15h au Tribunal de Grande Instance de Bobigny 173, Avenue Paul Vaillant Couturier 93000 Bobigny.

Nous avons fixé un RV à partir de 14 h sur le parvis n° 2. C'est une grande première et nous comptons sur votre soutien moral. Même si vous ne pouvez pas venir, je leur transmettrai tous les messages de sympathie que vous me ferez parvenir.
Nous espérons que la violence exercée à l'encontre de Nathalie sera enfin reconnue, ce serait tellement important pour elle et son mari mais aussi pour toutes les jeunes femmes qui ont connu le même sort sans avoir eu les moyens de mener une telle action en justice.

Nicole Diederich, Chercheuse à l'INSERM, CEMS - 54 Bld Raspail -75006 Paris

Nouvelle Publication de SME : "De l'Exclusion à l'Inclusion :
(Avancer pour promouvoir l'inclusion sociale des personnes ayant des problèmes de santé mentale")

Ce rapport veut expliquer la spécificité de la santé mentale et de la maladie mentale et mettre en lumière les facteurs qui empêchent souvent les personnes ayant des problèmes de santé mentale d'être des citoyens actifs qui participent et contribuent à la société où ils vivent. Le rapport propose également des suggestions concrètes pour aider les professionnels et les décideurs politiques à renforcer la mise en place de stratégies nationales et la coordination entre les Etats membres et au sein de ces derniers en Europe sur les sujets qui touchent ce groupe particulièrement vulnérable.

Lettre ouverte de Y. Vardakastanis Président de l' EDF/FEPH à J.M. Barroso Président de la CE :

Monsieur Le Président,
C'est avec une immense satisfaction que je vous adresse ce courrier, suite à l'annonce publiée par vos services stipulant qu'une directive européenne de lutte contre la discrimination des personnes handicapées serait proposée au Collège des Commissaires à la fin du mois de juin, dans le cadre d'un « paquet social » global.
C'est la meilleure réponse que vous pouviez offrir, conjointement avec le Commissaire Vladimir Spidla, à la campagne « 1million4disability »(Un million pour la handicap) orchestrée l'an dernier par le FEPH et qui a rallié le soutien de plus de 1.364.984 citoyens, dont d'éminents responsables politiques nationaux et européens, des représentants d'une large palette d'organisations de la société civile, des syndicats et des chefs d'Etat. Il s'agit d'un événement marquant vu que cette initiative de démocratie participative est la première à être mise en œuvre par la Commission eurpéenne, avant même l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne. Tous les citoyens se réjouiront de votre décision qui constitue un exemple positif de dialogue démocratique entre la Commission européenne et la population européenne.
Le FEPH fait campagne en faveur d'une directive axée sur le handicap depuis l'an 2000. En 2003, lors de la clôture de l'Année européenne des personnes handicapées, bien qu'en précisant que le moment n'était pas encore approprié, la Commission Européenne avait annoncé qu'il y aurait une directive axée sur la handicap.
Cette directive constitue également une première avancée de taille dans le processus de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées que la Commission européennes est sur le point de ratifier. En effet, la non-discrimination constitue un élément prépondérant de ce nouvel instrument contraignant afférent aux droits de l'Homme qui couvre les droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels des personnes handicapées.
Le FEPH souhaiterait exprimer sa gratitude et apporter son appui à une initiative d'une telle importance qui permettra de consolider les acquis en terme de non-discrimination et de tisser un lien solide entre le handicap, la non-discrimination et les droits de l'Homme dans toute l'Union européenne.
Jusqu'à aujourd'hui, trop de citoyens handicapés sont restés invisibles, ont été laissés à l'écart, confinés dans des institutions, voire même dans leurs maisons. L'accès à l'éducation, à l'emploi, au transport, aux services sociaux et de santé a été trop longtemps refusé. Ils n'ont pas été en mesure d'avoir accès à l'information, de regarder la télévision, de se rendre au cinéma ou au restaurant comme le citoyen lambda.
Une législation européenne permettra aux personnes handicapées de jouir des mêmes droits dans toute l'UE, de bénéficier pour la première fois des droits à la libre circulation dont elles ont été si longtemps privées.
50 millions de personnes handicapées de toute l'Europe et leurs familles espèrent une législation ambitieuse et efficace qui examine les droits des personnes handicapées dans tous les domaines de la vie quotidienne, capable de susciter le changement et de faire de l'UE la région la plus à la pointe en matière de droits des personnes handicapées.
Il est également impératif qu'une telle légisaltion aborde adéquatement les situations de discrimination multiple que toutes les personnes handicapées sont susceptibles de rencontrer indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur religion ou de leurs convictions, de leur origine ethnique ou de leur orientation sexuelle et l'ensemble des motifs énoncés dans l'Article 13.
Le FEPH invite aussi le Conseil de l'UE, les Etats membres qui seront appelés à se prononcer sur une telle proposition, ainsi que le Parlement européen qui s'est exprimé en faveur d'une directive axée sur le handicap dans de nombreuses déclarations, résolutions ou rapports publiés ces sept dernières années, à faire avancer la législation en matière de handicap qui rapprochera indubitablement les citoyens de l'Union européenne.

Le site de la Halde fait peau neuve
Halde.fr est répartie à travers cinq espaces de discrimination : emploi, logement, éducation, services publics, biens et services, mis à jour régulièrement. Parmi les nouveautés, la possibilité de saisir la Halde directement via un formulaire pour les victimes de discrimination dans le cadre, par exemple, du logement ou du travail.
Une eurodéputée lance une pétition contre la discrimination pour convaincre la Commission européenne et les Etats membres de hâter l'adoption d'une directive européenne sur la non-discrimination suite à la révélation des fortes objections exprimées par certains Etats membres.

VIE DES REGIONS : CAEN BASSE NORMANDIE

BONJOUR A TOUS

Je vous envoie l'article paru dans le ouest-france du 29.03.08 suite à la conférence de presse à l'apf où advocacy basse-normandie était invitée à participer. Les représentants étaient Régis Deniel vice-président d'advocacy basse-normandie et Denis Renier trésorier d'advocacy basse-normandie et usagers de la psychiatrie. Je vois que la presse écrite met des fois des fausses informations, car je viens d'apprendre que je suis le président d'advocacy basse-normandie. Donc maintenant, il faut m'appeler « Président ». C'est pour rire. Ça détend par rapport à ce qu'on voit dans la presse, mais je suis vraiment content de la manifestation de ce samedi 29.03.08 à Paris pour défendre nos droits des personnes avec handicap et j'ai trouvé une bonne participation des personnes avec handicap mais j'ai un regret que nous, personnes avec handicap psychique, ne sommes pas reconnus car notre handicap ne se voit pas et nous on n'était pas reconnus comme personne avec handicap psychique car notre handicap se voit pas. Donc comment faire passer nos messages car dans la délégation qui va être reçue au ministère je ne crois pas qu'il soit prévu des associations qui défendent le droit des personnes handicapées psychiques : et hier, sur le podium, il ni avait aucun représentant du handicap psychique et moi, ça me fait mal car nous, on se bat tous les jours avec notre maladie et pouvoir vivre dans la société. On voit bien que monsieur sarkozy n'a rien compris à notre handicap et il serait temps qu'il puisse au moins discuter avec des personnes handicapées psychiques pour voir comment nous vivons avec cette maladie et sur notre pouvoir d'achat, car il n'a toujours rien compris. Donc advocacy france doit être reconnue par l'état et pouvoir discuter avec le ministère mais que ça soit des usagers qui participent mais pas toujours les mêmes personnes qui parlent à notre place, et c'est vraiment dommage, car c'est nous qui pouvons parler de notre parcours psychiatrique. Donc voilà, c'est mon coup de colère.

A TRÈS BIENTÔT DENIS

8 Calvados

Les handicapés du Calvados à la manif

Ils seront à Paris ce samedi après-midi pour réclamer des revenus plus décents. 400 personnes du département doivent partir ce matin en car.

« Nous vivons toujours en dessous du seuil de pauvreté. » Pour Sylvie Stéphanazzi, membre du conseil départemental de l'Association des paralysés de France, le traitement des handicapés est insuffisant. Trop éloigné des 817 € par mois en dessous desquels on atteint le fameux seuil de la décence. Et ce, malgré l'annonce faite ce mardi par le Président de la République, Nicolas Sarkozy, de revaloriser de 5 % en 2008 l'allocation adulte handicapé. **« Un premier pas »**, pour Philippe Stéphanazzi, de l'association Handicap mieux vivre à Caen.

Ce samedi matin, plus de 400 personnes handicapées du Calvados grossiront les rangs des 20 000 manifestants attendus à la marche vers l'Élysée des Ni pauvre, ni soumis. Six cars partent de l'hippodrome de Caen et de Condé-sur-Noireau. Ils ont rendez-vous sur la place de la République à 13 h, heure du départ.

Car les organisateurs locaux veulent dépasser le stade des discours. **« On ne peut pas parler d'égalité des chances et ne pas donner les moyens de vivre »**, pointe Philippe Stéphanazzi, qui rappelle le montant de **« la pension d'invalidité première catégorie, entre 400 € et 500 € »**. Impossible aussi d'envisager de **« travailler plus pour gagner plus »**, lance Jacques Séjalon, de l'Association des paralysés de France. Les travailleurs handicapés souffrent d'un manque de reconnaissance.

D'abord parce qu'ils ne peuvent travailler qu'à mi-temps. Dans la situation de Nadège, 35 ans, cela se traduit par un salaire de **« 585 €, avec un complément pour atteindre 628 €. Il est important de travailler pour l'épanouissement. Mais quand on compte le carburant pour la voiture, le loyer, et les autres charges, c'est compliqué. »**

Denis Renier, 44 ans, président de l'Advocacy, association d'usagers en santé mentale médico-sociale et sociale, ne dit pas autre chose. Avec, en plus, une famille. **« Ma femme ne travaille pas. J'ai une fille de 13 ans. La voiture, le gaz, l'électricité, le loyer... On a droit aux allocations logement, mais quand on travaille, plus tellement. »**

Parfois, l'allocation adulte handicapé est versée **« en fonction du traitement du conjoint. Ça introduit une forme de dépendance. »**

Josué JEAN-BART.

Président de l'Association des paralysés de France du Calvados, Jacques Séjalon (second plan, plein centre) est à l'origine de la réunion des responsables d'associations de handicapés pour un départ à Paris, ce samedi matin.

Six cars partent ce samedi matin du Calvados, dont quatre de Caen (hippodrome) et deux de Condé-sur-Noireau. Ils sont tous complets.

VIE DES REGIONS : PARIS ILE DE FRANCE

Ensemble pour conquérir le projet Advocacy !

En cette année 2008, Advocacy représente toujours une force où chacun-e essaye de s'entraider pour réussir nos projets collectifs et personnels. Pour que le projet d'Advocacy tienne solidement, nous avons besoin d'être ensemble pour changer le regard des autres sur la maladie mentale, le handicap et la santé mentale. L'investissement de tous et de toutes permet de mener à bien nos envies de nous expérimenter à la prise de parole en public à l'interne de l'association, comme à l'externe. Nous souhaitons parler en notre nom propre afin ne plus être représentés par d'autres (professionnels, familles). A l'occasion de « L'Insolite de la place des fêtes » qui se tiendra du 28 mai au 13 juin 2008, nous porterons et amplifierons la parole des personnes concernées par la santé mentale pour lutter contre la stigmatisation. Afin d'être un acteur-actrice dans la cité, nous nous formons à Advocacy à des compétences qui nous permettent d'être créatifs-ves, entre autre par la participation et l'animation d'ateliers. Nous avons besoin afin de faire vivre l'autogestion, que chacun –chacune participe aux prises de décisions collectives, notamment lors de la réunion hebdomadaire tous les lundis à 17H et lors de l'Assemblée Générale qui a lieu le dimanche 19 mai à 19H.

Ensemble, nous pouvons conquérir le projet advocacy par notre participation active et conviviale et notre coopération non-discriminante et non hiérarchisée.

Venez apporter un nouveau souffle à Advocacy !

Ensemble pour agir ! ! !

Krystoff MALVOISIN : Président d'Advocacy Paris Île-de-France

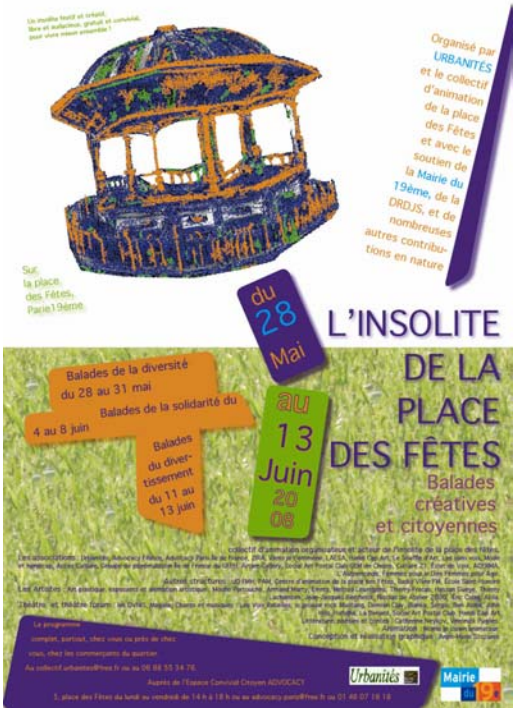

Balade de la diversité

du 28 au 31 Mai

L'inaugauration de l'insolite de la place des Fêtes

Mercredi 28 mai de 16 h à 21 h :

- Animation modelages et maquillages pour les enfants avec Le Souffle d'Art : Moshe Partouche, Armand Marty, Melissa Leuregans
Et autres jeux proposés par l'Espace Convivial Citoyens Advocacy
- Animation musicale avec La Benart rock français (compos, acoustique), Jhon Hills Reggae, Ben Aisha chansons, Handi Cap Art,
- Poésies urbaines avec Veronick Puglies
- Lancement d'un monde d'idées pour la paix et mieux vivre ensemble avec Momo le clown animateur
- Présentation du programmes complets et des partenaires associations et artistes et autres soutiens Mairie, commerçants, habitants, etc
- Lâcher de ballons
- Pot d'ouverture
- Musique et danse

Le Kiosque animé

Jeudi 29 mai de 15 h à 18 h

- Art plastique avec Jean-Jacques Berthelot et l'atelier de l'Espace Convivial Advocacy et avec les enfants dans le kiosque
- Concert du Social Art Postal Club du GEM de Choisy le Roi en lien avec : « Les Infolites de la place des fêtes » émission radio simulée dans le kiosque, réalisation de Frédéric Roméo et de l'Espace Convivial Citoyen Advocacy

Participation citoyenne et solidaire et femmes issues de l'immigration

Vendredi 30 mai de 16 h à 18 h

- Discussions animées par Nacéra Aknak Khan de Culture XXI
- Avec la participation de l'association Éclat de Voix et intermède relaxation musicale par Dominique Poggi

Participation citoyenne et solidaire et femmes issues de l'immigration (suite)

Samedi 31 mai de 14 h à 19 h

- Femmes issues de l'immigration (suite) Discussions animées par Nacéra Aknak Khan de Culture XXI
- Exposition de la création sur la place : peintres, sculpteurs, bijoutiers créateurs, souffleur de verre, photographes, graveurs, jouets artisanaux et de réflexion « objets bois »...
- Animation musicale avec Jhon Hills Reggae, Ben Aisha chansons, Sergio, Harmonicat, Handi Cap Art,
- Poésie urbaine avec Veronick Puglies
- Chants féministes avec les Voix Rebelles
- Pot féministe

Balades créatives et citoyennes

Balades de la solidarité

L'INSOLITE DE LA PLACE DES FÊTES

du 4 au 8 JUIN

Ecriture

Mercredi 4 juin de 15 h à 17 h

- Atelier d'écriture d'un monde d'idées pour la paix et mieux vivre ensemble avec l'atelier d'écriture de l'Espace Convivial Citoyen Advocacy

Le Kiosque en performance

Jeudi 5 juin de 14 h à 18 h

- Peinture, musique, chants dans le Kiosque avec Artam Gallery

Les Handicaps, la santé mentale et les créativités sociales

Samedi 7 juin de 11 h à 20 h

- à 11 h au 5 place des fêtes : bilan des rencontres citoyennes en santé mentale, débats, projections animés par Advocacy France
- de 12 h à 14 h dans le kiosque : gym tonique avec le Centre d'Animation de la place des fêtes
- À partir de 14 h sur la place : Exposition de la création : peintres, sculpteurs, bijoutiers créateurs, souffleur de verre, photographes, graveurs, jouets artisanaux et de réflexion « objets bois »...
- Parcours de sensibilisation et de démystification des handicaps – le cerveau, le psychotron, du silence à la parole - conçus et réalisés par l'Espace Convivial Citoyen Advocacy Paris Île de France, dont le Club des Femmes, avec le concours d'URBANITÉS dans le cadre de l'Année européenne contre les discriminations et pour l'égalité, la HALDE, 2007.
- Circuits de sensibilisation pour l'accessibilité de tous avec les enfants proposés par l'UD FMH.
- Défilé de mode avec Mode et Handicap
- Stands d'info et autres créativités littéraires et d'outils d'accès à la culture
- Animation musicale avec Jhon Hills Reggae, Ben Aisha chansons, Sergio, Harmonicat, Handi Cap Art, Angelinat-Cetimod arts et créations d'Afrique
- Improvisations théâtrale, conte, musique avec Hafidha, Magalie, Régis Boca
- Catherine Neykov présentera son roman «Pour l'amour d'Olivia»
- «Lilith Wojowniczka» musique, chant, danse de BLANKA et ses violonistes
- Concert du groupe rock Mustang
- Animation de la journée par Momo le clown animateur

Portes ouvertes d'URBANITES

Dimanche 8 juin de 12 h à 20 h

- Chants féministes, les Voix Rebelles dur le marché
- Chaîne humaine de la solidarité vers un monde d'idées pour la paix et mieux vivre ensemble
- Démonstration et expos du souffleur de verre Thierry Fracas
- Y a pas de mal à ça, théâtre forum des OVNIS
- Expos et autres accueils au 5 place des fêtes • Concert de Demian Clav

Récit à Grenoble

Advocacy a été invité par Récit à participer aux « 3èmes rencontres de l'éducation citoyenne » qui se sont déroulées à Grenoble les 4,5 et 6 Janvier 2008. L'IUF de Grenoble nous a accueilli dans ses locaux. Récit est un Réseau d'acteurs et de lieux porteurs d'éducation citoyenne. Il travaille autour de la question : « Comment répondre aux enjeux qui nous attendent et construire un monde à finalité humaine ? Comment chacun peut-il être acteur de sa propre vie et citoyen d'un monde solidaire ? ».

Étaient présents à peu près 250 personnes venant de France, du Québec, du Brésil, du Congo, de la Belgique, de l'Allemagne et de la Suisse. Au cours de ces trois jours : 26 ateliers de travail ont été proposés et réparti en thématiques :

Ces ateliers se sont déroulés par phases de 2 heures sur trois séances. Nous avons animé l'atelier A7 : « Pour une démocratie inclusive : jeu de rôle sur la démocratie au quotidien et la parole des « sans voix » . Nous avons choisi de promouvoir l'outil du théâtre forum pour rendre l'animation de l'atelier interactive et vivante. Le théâtre forum représente le jeu de scènes théâtrales qui traite de situations d'oppression dans lesquelles une personne est isolée, discriminée, exclue, mise à l'écart. Suite au jeu, on fait forum avec le public. On interagit avec lui autour de trois questions : ① Qu'avez-vous vu ? ② Ce que vous avez vu vous convient-il ? ③ Que changeriez-vous ? L'idée est qu'il puisse proposer des alternatives citoyennes afin de trouver des possibles, des solutions à visée d'inclusion sociale.

Parallèlement à ces temps d'ateliers, des coupures autour d'outils d'éducation citoyenne ont été proposé : conte, philosophie, vocalise, slam, théâtre décalé et des conférences – débats en plénière. La samedi soir nous avons festoyé autour d'un repas bio-commerce équitable et d'un concert folk et des danses collectives. Nous nous sommes mélangés aux autres pour rencontrer des partenaires de danse. C'était convivial et chaleureux. Puis nous sommes rentrés chez nos hôtes. Leur maison était dans un village en hauteur dans la montagne. Une hôtesse très accueillante qui a hébergé 9 personnes. Nous avons créé des liens solidaires qui nous ont permis d'avoir accès sur place à des moments conviviaux : Emmanuel s'étant improvisé conducteur du groupe. Le cadre était serein, apaisant au creux des montagnes. Nous avons envie d'y retourner, entre autre pour aller voir la délégation d'Advocacy-Grenoble.

Ces trois jours nous ont permis de changer d'air, de voir de nouveaux visages, d'autres paysages, d'autres ambitions et d'autres saveurs. Ce fut enrichissant de côtoyer des personnes venant de différentes régions de France et de pays étrangers. L'échange culturel était riche. Nous respirions à l'air bio loin de paris, moins stressé grâce au calme ambiant des rue de Grenoble. Nous sommes prêts à recommencer sur une période plus longue. Nous avons trouvé les temps d'atelier trop court. Nous avons envie d'en faire encore plus.

19ème semaine d'Information sur la Santé Mentale du 17 au 23 Mars 2008:

Maladies psychiques et isolement

Le samedi 15 mars a eu lieu à l'Institut de Formation des Travailleurs du Social, à Echirolles, ville limitrophe de Grenoble, une journée d'information sur la Santé Mentale, organisé par le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), auquel participe activement Advocacy Grenoble Isère, sur le thème : ***Isolement... ...et souffrance psychique.***

Isabelle Gamot, du Service Promotion de la santé de la Ville de Grenoble et Bertrand Petit, de l'UNAFAM, ont ouvert la journée qui a débuté par une conférence du Professeur Yahyaoui, Maître de Conférence en Psychologie,. Directeur de Recherche à l'Université de Savoie. La différence entre les notions d'isolement et de solitude a été très explicitement faite et a amené par la suite un débat sur la souffrance psychique par une approche sociétale et clinique. Ce débat, animée par Jacqueline Légaut du collège de psychiatrie, a porté tour à tour sur le mythe de la normalité, la clinique sociale et le pessimisme engendré, ou supposé comme tel, par la souffrance psychique.

A l'issue de ce débat riche et prenant, toutes les personnes présentes dans l'amphithéâtre, et elles étaient très nombreuses, se sont retrouvées en petits groupes, chacun de ces groupes étant animé par un membre du CLSM, afin de poursuivre le débat et échanger de façon plus directe. Advocacy Grenoble Isère a été très active puisque nous étions trois usagers, chacun se trouvant dans un groupe différent.

Après le repas pris sur place, c'est autour des stands tenus par les acteurs de la Santé Mentale que des contacts ont été pris, que des réponses à des interrogations ont été données.

L'après-midi s'est poursuivie par la présentation de cinq associations ou structures, dont le GEM l'Heureux Coin, géré par l'ALHPI (Accompagner Le Handicap Psychique en Isère). Sa coordinatrice, Christine Rouvière, nous a alors très aimablement donné l'occasion de nous exprimer, permettant encore une fois de mieux nous faire connaître à l'ensemble de l'auditoire. Qui a dit que les GEM étaient en concurrence? Nous l'avons réaffirmé, il s'agit de complémentarité et chacun a sa place.

Le colloque s'est achevé en fin de journée sur ces présentations mais les conversations ont perdurées dans l'amphithéâtre, puis dans les couloirs et par la suite sur les parkings, preuve s'il en est, que cette journée d'information sur la Santé Mentale a tenu toute ses promesses et que tous les acteurs se sont sentis concernés et désireux de travailler ensemble, pour le mieux-être de tous.

VIE DES REGIONS : ORLEANS

A Orléans, le Docteur Bernard Peguilhan, médecin chef d'un service de psychiatrie au centre hospitalier Georges Daumézon de Fleury Les Aubrais a décidé de démissionner de la chefferie pour des raisons qu'il a exposées par une lettre ouverte au Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation. Cet évènement a provoqué une prise de position de l'Association Advocacy France par le biais d'une lettre ouverte de Sylvie Tranchant-Rousseau, membre de notre CA. En effet, l'association est inquiète de la situation de la psychiatrie de secteur (pas seulement hospitalière) et de l'offre de soins qui n'est plus assurée : le mouvement des usagers a besoin que l'offre de soins publique soit de qualité pour que les personnels puissent prendre en compte le souhait des personnes prises en charge. C'est dans ce contexte de Madame Roselyne Bachelot, Minisitre de la Santé a décidé de venir à l'hôpital Georges Daumézon. Cette décision, on s'en doute, à provoqué la réaction des syndicats.

La lettre ouverte du Docteur Peguilhan au Directeur de l'A.R.H.

Monsieur le Directeur,

Après vingt quatre années d'exercice dans les fonctions de Chef de Service d'un Secteur de Psychiatrie Polyvalente à Fleury les Aubrais, je viens de faire part de ma volonté de démissionner de la chefferie de Service à Monsieur le Président du Conseil d'Administration et au Directeur de cet établissement.

Quelles sont les raisons d'une telle décision:

- Les conditions d'exercice de la psychiatrie publique dans le Loiret se dégradent d'années en années. La démographie de ce département est en croissance importante et en particulier dans le secteur dont j'assume la responsabilité: cantons Saint Marc-Argonne, St Jean de Braye, Chécy, Chateauneuf sur Loire, or les effectifs de personnel soignant n'ont pas évolué ou de façon infime. Les besoins en terme de Santé Mentale sont donc de plus en plus difficilement couverts, les soins prodigués par des équipes exsangues perdent en qualité, les conditions de travail de celles-ci se détériorent. Face à cette situation que vous connaissez, que faites-vous: rien, ou si, vous réduisez les budgets du C H D G Daumézon,

- Ma responsabilité de Chef est d'organiser le Service pour que les soins donnés à la population correspondent le plus possible aux besoins de celle-ci. Cette responsabilité a donc pour moi des implications professionnelles et éthiques vis à vis de personnes en situation sociale et matérielle souvent défavorisées voire précaires.

Mais foin d'éthique, la seule ligne de conduite actuelle est l'économique.

- Comment expliquez-vous, Monsieur le Directeur, alors que vous êtes en poste depuis de nombreuses années, que la région Centre fasse partie des zones de désertification médicale ?

Vos engagements par

- La prise en charge psychiatrique des personnes âgées ne vous intéresse pas.

Vous ne nous avez jamais donné les moyens de faire fonctionner de façon satisfaisante le Centre Médico-Psychologique-Hôpital de Jour de St Denis.

- La prise en charge des personnes qui souffrent d'autisme ne vous intéresse pas.

- La maladie mentale n'intéresse personne et encore moins vous-même, Monsieur

Lettre Ouverte de Sylvie Tranchant- Rousseau, membre du CA d'Advocacy au Directeur de l'A.R.H.

Monsieur le Directeur,

A la suite de la démission du Docteur Pélighan et au nom de notre Association, je tiens à vous faire savoir que je partage les propos du Dr Bernard Peguilhan et j'applaudis le courage de sa décision et de sa lettre ouverte qui permet enfin de révéler au public l'ampleur de la situation de la psychiatrie dans notre département et sans doute ailleurs aussi.Je souhaite que la réponse que vous lui ferez lui permettra de revenir sur sa décision.

Je suis une usagère en santé mentale dans le Loiret et j'ai passé 5 jours d'hospitalisation à l'hôpital Daumezon : manger, dormir, regarder la télévision, avaler des médicaments, être soumis en permanence à la violence d'un univers hostile.

Je n'ai reçu aucune information lorsque je suis passée quotidiennement dans le bureau du psychiatre de service chargé d'évaluer notre état de santé, de confirmer notre traitement.

Membre du Conseil d'Administration d'Advocacy France, je suis entrain de créer une association d'usagers/ères en santé mentale (territoires concernés : Orléans, Loiret, Région Centre). Cette association s'inscrira dans le cadre des lois de 2002 et 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées).

Quand j'ai commencé à mettre en place mon projet associatif, j'ai eu d'excellents contacts avec des membres de la direction du CHD Daumézon et j'entends bien militer dans cet état d'esprit constructif, en étant force de propositions, avec convivialité et fermeté.

Je me réjouis que la loi de 2005 sur le handicap ait reconnu le handicap psychique.

La situation est grave à l'hôpital Daumezon.Les usagers/ères ayant été hospitalisés à Daumezon en gardent un souvenir douloureux, voire cuisant et quand une famille d'usagers/ères du Loiret doit hospitaliser un proche, elle évite Daumezon et préfère Chaingy ou des cliniques des départements limitrophes. Est-ce tolérable ?

Lorsque j'examine la composition du Conseil d'Administration du CHD Daumezon, je me dis que la situation risque de durer encore longtemps : en effet, où sont les usagers/ères en santé mentale ?

Je conserve donc l'espoir que la création d'une association d'usagers/ères en santé mentale dans le Loiret contribuera à améliorer notablement la situation.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleurs sentiments..

LE JEU DE L'ETE

ET OUI ! ce texte de Charles Fourrier, l'inventeur du phalanstère veut dire quelque chose .
Mais quoi ? C'est le grand jeu de l'ETE ;
les premiers qui répondront auront gagné

1er prix : Le livre de Martine, dédicacé par l'auteure
2ème prix : Le livre « Usagers de la Psychiatrie,de la disqualification à la dignité
3ème prix : Abonnement à vie au Mégaphone

Réponses à faire parvenir d'urgence au siège de l'association par courrier ou e-mail

ÇA ME DIT, 24 AH ! OU
DIX HUIT S'EN VINT TE CETTE

Geai ressue mât chair l'or, lin vite à sion queue tu mats à dresser pourras l'air dix nez rats sein ment dés, dix manches d'œufs sept ambre.

Croix jettant sue plie allant presse m'en deux tond couse ain as eux rang drap déz somme ah scions. scie en gage hante.

Dix manchons nos rats don l'age oie deux-tems bras serre, toît était-ce heure étai pas rends ; ai-je eaux ré, jean suisse hure, dupe les ire have ou art lac homme édit, eh ah ah si ce thé aux fesses teint.

Ile nia riz inde nous veau an sept lieues longe houe en corps l'aime atteint elle haie sou art os bis liard queue jet-mouton gros pet raie sans est-ce vin cœur, émoi comte i nue aile ment vingt culs.

Mat hante alors dine haire à tout j'ourlais six os — elle haleine ode ou oie ; toussait faute œil sont à pisser pas raie le m'aime : ile haie thé tonnant j'eusse caque est le poing aile chez riz louve rage jeune suie paque homme aile.

Camp tas moine soie pointé tonné si long ment tentait voiture les rave éclair du nain sensé dentelle houe tell hart pendu jarre daim, houx six dents lame hate y né au cu pédant mache ambre, ah fort j'ai dey meche, en verre, onde m'en dans vin au sale on maquereau m'atique qu'on versa sion né mamelle odieuse sauce i et t ; geai griffe au nez, dais vert dey mage œufs naisse, .elle habit tue dès trot paon rat scie nez pou ras voir laid ce pet rance demandé fait ramonage.

Malle et traits longanimité rend nos culs ne manne hier, gela terre mine.quart tue pou rase ane au nez hune pas raye corps est-ce pont danse. Geai laisse poire toux te foie.d'art haché tonna demie rat si on part mont nez loque anse.

Charles FOURIER (1772-1837)
« Lettre à sa cousine Laure », 1827
Editions Anthropos

L'ASSOCIATION ADVOCACY France

COTISATION :

20 euros pas an
Cotisation de soutien 50 euros

En adhérant vous recevrez
Gratuitement le Mégaphone

Je souhaite juste recevoir le Mégaphone 10 € par an

Envoyez nous suggestions, souhaits etc…

BULLETIN D'ADHESION 2008

ADHESION ❑
Réadhésion ❑

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....
.....
.....
Code postal : .....
Tél. .....
Fax : .....
E-mail : .....

MODE DE PAIEMENT :
Espèces ❑
Chèque bancaire ❑ CCP ❑
Virement ❑
Autre…
MONTANT .....
Je souhaite un reçu fiscal ❑